

## COMMUNE DE WINGEN

### PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021 à huis clos

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 5 février 2021, s'est réuni à la mairie en séance à huis clos sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	7
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Madame les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Jean-Georges WALTHER, Guy LEIBOLD	

Absents excusés avec pouvoir :	3
Mme Laetitia GRAESE a donné procuration à M. André SCHMITT	
M. Dominique MARTIN a donné procuration à Mme Claudine WALTHER	
M. Raphaël HARI a donné procuration à M. Georges HOCH	
Absent non excusé :	1
M. Alain WOLFF	

Quorum :

Avec 7 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Annulation délibération 8/2021 : Attribution lot de débardage
- 4) Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en norme des bâtiments communaux au titre de la Dotation de soutien à investissement local (DSIL)
- 5) Convention pour l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
- 6) Désignation d'un correspondant défense
- 7) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 8) Informations diverses

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Noémie SCHULTZ est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

#### Délibération 09/2021 : ANNULATION DELIBERATION 8/2021 : ATTRIBUTION LOT DE DEBARDAGE

Par délibération du 26 janvier 2021, le Conseil Municipal avait attribué le marché de débardage à l'entreprise HOERNEL.

Dans le cadre de l'attribution du lot de débardage de la forêt de Wingen, le service juridique de l'Office National des Forêts (ONF) a donné un complément d'information quant à l'attribution de ce marché. Le marché ayant suivi une procédure adaptée, le lot doit être attribué à l'entreprise ayant reçu le maximum de points.

De ce fait Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°8/2021 prise lors du conseil municipal du 21 janvier 2021.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE d'annuler la délibération n°8/2021 de la séance du 26 janvier 2021.

**Voix Pour : 5+3**

**Contre: 1**

**Abstention : 1**

**Délibération 10/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA MISE EN NORME DES BATIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, soucieux de la santé et de la sécurité de tout public, il souhaite acquérir et installer un défibrillateur à la salle socioculturelle et sportive qui sera mis à la disposition de tout public. Il informe également au Conseil Municipal que des travaux de mise en norme électrique des bâtiments communaux sont à effectuer selon l'avis de la commission sécurité.

Il s'agirait :

- d'acheter un défibrillateur pour 1 334,00€ HT
  - d'effectuer des travaux de mise en place du défibrillateur pour 973,44 € HT
  - d'effectuer des travaux de mise en norme électrique à la salle socioculturelle pour 2 704,23€ HT
  - d'effectuer des travaux de mise en norme électrique à l'école pour 1 060,10 € HT
- Le coût de l'opération est évalué à 6 071,77 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Demande de subvention à l'état (DSIL) soit 40% : 2 428,71 € HT
- Autofinancement commune (60%) : 3 643,06 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL), à hauteur de 2 428,71€ pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur et pour des travaux de mise en norme à la salle socioculturelle et sportive et à l'école ;
- AUTORISE Monsieur le Maire d'en faire la demande et d'en signer toutes les pièces relatives à ce dossier, d'inscrire cette dépense au budget 2021.

**Voix Pour : 7+3**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 11/2021 : CONVENTION POUR L'ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »**

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention pour l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Le Conseil Municipal de Wingen, après avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

**Voix Pour : 7+3**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

#### **Délibération 12/2021 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Il convient de désigner un correspondant défense auprès de la délégation militaire Départementale du Bas-Rhin.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord des membres concernés, le Conseil Municipal, après délibération, a désigné :

M. Jean-Georges WALTHER

Comme correspondant défense auprès de la délégation militaire Départementale du Bas-Rhin.

**Voix Pour : 6+3**

**Contre: 0**

**Abstention : 1**

#### **Comptes rendus de réunions des commissions communales**

Il n'y a eu aucune réunion des commissions communales depuis la dernière réunion du conseil municipal du 26 janvier 2021.

#### **Informations diverses**

Néant

Le Maire clos la séance à 20h40

Publié le 16 février 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 16 février 2021

Le Maire,  
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,  
Noémie SCHULTZ

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	A donné procuration à M. André SCHMITT
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	A donné procuration à Mme Claudine WALTHER
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	A donné procuration à M. Georges HOCH
Alain WOLFF	Absent non excusé